

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE NOUMEA

NOUVELLE CALEDONIE

SUBDIVISION
ADMINISTRATIVE SUD

15 JUIN 1998

CONTROLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le jeudi 11 juin à 17 heures 45, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :DATE DE CONVOCATION
03.06.1998DATE D'AFFICHAGE
03.06.1998

MM. Jean LEQUES
Henri LAFLEUR
Georges GUEPY
Michel VITTORI
Mme Jacqueline BROQUET
MM. Jean-Pierre GUILLEMARD
Michel AMIOT
Alain DESTOURS
Mme Michèle FOURNIER
MM. Gaël YANNO
Henri MORINI
Laurent CHATENAY
Pierre HENIN
Atélémo TAOFIFENUA
Jean JAVELIER
TRAN VAN HONG
Jean WASMAN

MM. Charles ERIC
Claude LEMAITRE
Claude CHASSARD
Mme Milla MAUGATEAU
MM. Raymond FRERE
Philippo LIUFAU
Christian DELPIAS
Jean-Pierre DELRIEU
Mme Isabelle OHLEN
MM. Bernard HERPIN
René DURAND
Melle Christel CHAUBET
MM. Jean-Raymond POSTIC
Michel BOYER
Luis-Miguel CASAROLI
Jacques MARCHAND
Mme Sita SIULI

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :Nombre de conseillers
en exercice : 49Nombre de présent : 34
Nombre de votants : 40
(6 procurations)Messieurs POSTIC -
DELRIEU - MARCHAND -
BOYER - DELPIAS
VOTENT CONTRE
ABSTENTION de Madame
OHLEN

Mr. Bernard DELADRIERE
Mme Anne LOSTE
MM. Marc KANYAN CASE
Gérard VIGNES
Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ
MM. Daniel LABORDE
Maurice MEUNIER

Mme Bernadette BRIZARD
MM. André DUBOIS
Hervé GUEGAN
Mme Waéja Rose GOHE
MM. Albert GAZENGEL
Patrick OLLIVAUD
Laurent BONNEFOND
Louis Kotra UREGEI

Mademoiselle Christel CHAUBET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 98/ 447
RELATIVE A LA CREATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A
VOCATION UNIQUE DES "EAUX DU GRAND NOUMÉA"

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 11 JUIN 1998

VU la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de Nouvelle Calédonie et Dépendance,

VU la loi n° 90/1247 du 29 novembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle Calédonie et dispositions diverses relatives à ce Territoire,

VU la loi n° 96/609 du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre-Mer,

VU le Code des Communes applicable en Nouvelle Calédonie, et notamment les articles L163-1 AL, 163-18

VU le projet de statuts ci annexés,

VU le rapport de présentation n° 98/92 du 18 mai 1998 relatif à la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des «Eaux du Grand Nouméa»,

La commission mixte Administration et Réglementation Générale et Environnement et Cadre de Vie entendue en séance du 25 mai 1998,

CONSIDERANT l'intérêt intercommunal affirmé et urgent de la réalisation et de l'exploitation d'un ouvrage de production et transport d'eau en vue d'assurer la ressource pour les trente années à venir,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Publié le 16 JUIN 1998

ARTICLE 1er /

La Ville de Nouméa décide de s'associer aux Communes de Païta et du Mont Dore en vue de la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique dit des "Eaux du Grand Nouméa", qui regroupe les communes de Nouméa, Mont Dore et Païta.

ARTICLE 2 /

Le Syndicat a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation d'ouvrages destinés à la création et au renforcement de nouvelles ressources en eau potable des communes adhérentes.

ARTICLE 3 /

Il est proposé de fixer le siège du syndicat à Nouméa.

ARTICLE 4 /

Le syndicat est formé pour une durée illimitée.

/

ARTICLE 5 /

Les statuts tels qu'ils figurent en annexe des présentes sont approuvés.

ARTICLE 6 /

Messieurs Jean LEQUES et Henri LAFLEUR sont désignés en qualité de délégués du Conseil municipal pour siéger au sein du comité du syndicat.

ARTICLE 7 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud, notifiée aux Maires des Communes de Païta et du Mont Doré et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 JUIN 1998

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA LE 15 JUIN 1998

Le Maire,

[Signature]
Jean LEQUES



- DESTINATAIRES :**
- SUBD. ADMINIS. SUD . 1
 - S.F. . 1
 - D.G.S.T. (D.E.A.) . 2
 - DOSSIER S.G.A . 1
 - AFFICHAGE . 1
 - INTERESSEES . 2
 - REGISTRE . 1

Vu, collationné et certifié conforme à l'original qui nous a été présenté.
NOUMÉA, le 15 JUIN 1998
LE MAIRE.

Pour le Maire et par ordre
l'Attaché

[Signature]

C. ROSSI

